

répartir parmi les universités et collèges d'enseignement universitaire de la province, conformément au nombre d'élèves inscrits.

Ce n'est pas un vœu. Il est évident que la Commission se prépare à formuler son vœu. Mais elle n'a pas recommandé cinquante cents par habitant. Il ne s'agissait que d'un exemple. Cependant, le ministre a jugé bon d'extraire cet exemple du contexte, laissant entendre que la Commission Massey avait recommandé de calculer l'aide fédérale aux universités à raison de 50c. par habitant. Le vœu que la Commission a formulé comportait les quatre points que voici:

a) Que, en plus de l'aide qu'il donne actuellement à la recherche et à d'autres fins, le gouvernement fédéral apporte annuellement des contributions financières à l'œuvre des universités au prorata de la population de chacune des provinces du Canada.

Là encore on ne mentionne aucun montant déterminé. Le rapport dit ensuite:

b) Que ces contributions soient accordées après consultation avec le gouvernement et les universités de chacune des provinces et qu'elles soient distribuées à chaque université au prorata du nombre des étudiants inscrits.

c) Que ces contributions soient de telle nature qu'elles permettent aux universités du Canada de poursuivre leur œuvre conformément aux besoins de la nation.

d) Que toutes les institutions qui sont membres de la Conférence nationale des universités canadiennes aient droit aux subventions fédérales susmentionnées.

Voilà les vœux émis par la Commission. Celle-ci n'a jamais recommandé l'affectation d'un montant déterminé. Le ministre essaye de motiver la somme insuffisante prévue dans ses crédits en prétendant que le rapport mentionne quelque part un exemple...

L'hon. M. Harris: Puis-je interrompre le député? Il a exposé qu'il juge le montant insuffisant. Maintenant, qu'il me soit permis de démontrer que la Conférence des universités a soumis à la Commission Massey un chiffre d'environ 6 millions de dollars. La Commission s'est servi de ce chiffre à titre d'exemple dans le vœu qu'elle a formulé. Le Gouvernement l'a accepté comme le seul chiffre mentionné et s'en est servi dans sa recommandation. Si mon honorable ami veut dire, comme il l'a dit, qu'elle n'a pas recommandé 50c., je suis de son avis. Mais le Gouvernement a alors accepté ce chiffre parce qu'il l'a trouvé convenable, et il en est résulté une subvention de plus de \$7,800,000.

Mon honorable ami dit qu'elle est insuffisante, mais pouvons-nous convenir que je ne suis pas actuellement en mesure de recommander un montant plus élevé?

M. Ellis: Ce que je voulais, c'était élucider ce que je croyais une présentation erronée des faits.

[M. Ellis.]

L'hon. M. Harris: Alors vous l'avez fait, bien que je n'accepte pas l'expression "présentation erronée des faits"; mais vous l'avez élucidée.

M. Regier: Non. La question est trop importante pour être écartée de façon arbitraire. Le ministre peut dire que la somme de sept millions est tout ce que le gouvernement du Canada peut se permettre...

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas dit cela. On ne saurait employer ce que j'ai dit pour en arriver à cette conclusion. Je ne veux pas argumenter avec mon honorable ami, parce qu'il soutient la même thèse que le député de Regina, à savoir que cette subvention devrait être accrue. Je comprends son argument. Je l'ai déjà entendu et je suis sûr qu'en cette occasion il a manifesté un peu plus de courtoisie et de conviction. Par ailleurs, je n'ai jamais dit qu'à mon avis, les universités du Canada ne devraient pas avoir plus de \$7,800,000.

M. Regier: Je crois encore qu'il m'incombe, en ma qualité de député, de souligner de toutes mes forces l'insuffisance de cette aide que le gouvernement fédéral fournit à nos universités. Aujourd'hui, des centaines de milliers de garçons et de filles fréquentent des écoles dirigées par des professeurs insuffisamment formés. Le gouvernement fédéral devrait répondre à cet urgent besoin du pays. J'ai parlé de l'hygiène publique et du bien-être; tout en admettant que ce domaine ne m'est pas trop familier, je dis que je m'y connais en enseignement. Et si j'avais à envoyer mes quatre jeunes enfants à une école publique ou à une école secondaire, sous la surveillance d'une demoiselle n'ayant fait que sa dixième année d'école et enseignant en vertu d'un permis, je sais ce que je ferais. Et pourtant des milliers de Canadiens se trouvent dans cette situation à l'heure actuelle.

Le progrès du Canada ne sera pas toujours enrayé par l'opinion d'une poignée de gens qui aimeraient que le gouvernement fédéral et tout le Canada soient complètement décentralisés et réduits à rien. Une certaine tendance s'est dessinée ces toutes dernières années au sein du cabinet fédéral. Je crois que le ministre dont nous étudions les crédits n'est pas le premier à la favoriser, mais que c'est plutôt le premier ministre qui doit porter la principale responsabilité en la matière. Si, il y a des années, nous avions commencé à verser 50c. par tête en ce qui a trait à l'enseignement universitaire, nous aurions certainement dû relever ce montant avant aujourd'hui. Nous ne progressons pas dans la voie de l'unité nationale. Nous retournons de propos délibéré en arrière, nous rétrogradons. C'est une honte qu'il